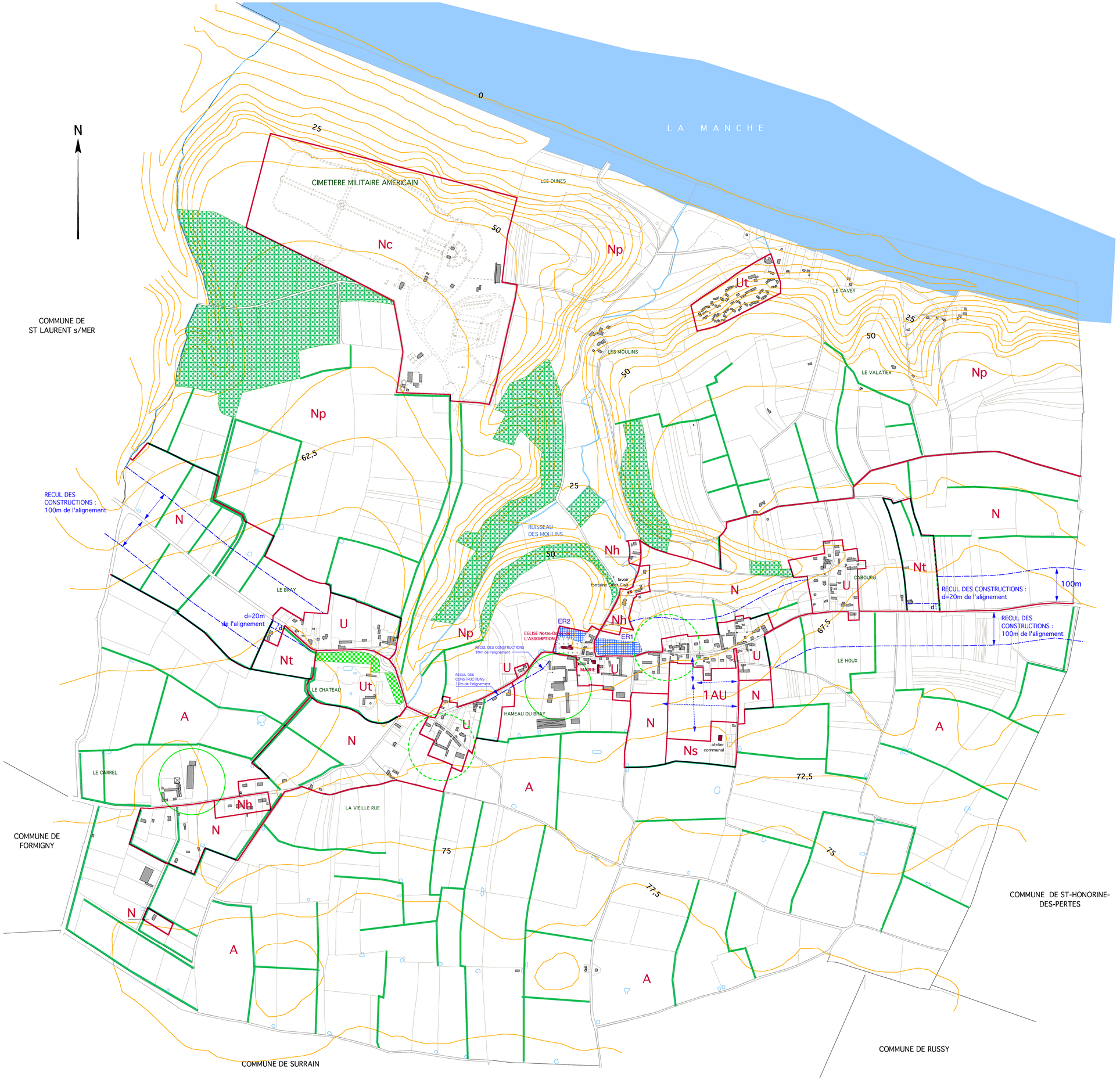

LIMITE DE ZONE

MARGE DE RECUL DES CONSTRUCTIONS

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER) - Surface approximative

ER1 : Aménagement d'espaces publics et aire de stationnement 6 000 m2
ER2 : Extension du cimetière 3 000 m2

ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

Accés automobile ou rue à aménager lors de l'urbanisation
(Pour les voies ou chemins, le tracé est indicatif mais la liaison impérative)

Espaces boisés existants ou à creer classés au titre de l'article L130-1

Éléments paysagers remarquables (haies, alignements d'arbres,...)

Plantations à créer

NOTA : Les accès et voies à travers les espaces boisés ou les haies sont autorisés. Les symboles sont figuratifs.

SITES D'EXPLOITATION AGRICOLE

Sièges pérennes

Siéges pouvant connaître des mutations à échéance du PLU

COMMUNE DE COLLEVILLE s/MER
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

PLAN LOCAL D'URBANISME
ARRÊT DU PROJET DE P.L.U.

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du : **02 février 2006**

LE MAIRE

3b - RÈGLEMENT GRAPHIQUE ..... éch 1/ 5 000

AGENCE SCHNEIDER
Architectes Urbanistes
42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T: 02 31 35 49 60
F : 02 31 35 49 61
florent.schneider@wanadoo.fr